



CHARTRE D'ENGAGEMENT

2026 - 2027

Ateliers d'**A**rts **P**lastiques
Forum des Arts et de la Culture
de Talence

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

1. Équipe enseignante
2. Missions
3. Label 100% EAC
4. Offre artistique complémentaire

PÉDAGOGIE & ADMINISTRATIF

1. Contenu des ateliers & planning
2. Inscription, désinscription & tarifs
3. Matériel
5. Droit à l'image
6. Restitution de fin d'année
7. Discipline
8. Assiduité et absences

*Au travers des thèmes et techniques artistiques du classique au contemporain,
les ateliers d'arts plastiques du Forum sont ouverts à tous les publics
indépendamment du niveau de la pratique.*

*Situés au niveau 3ème étage du Forum des Arts et de la Culture, les ateliers de 200
m2 sont divisés en deux espaces et équipements adaptés aux différents âges,
des tout-petits jusqu'aux adultes.*

*Dans le cadre de la Charte Handicap de Talence, le Forum s'est engagée à créer un
environnement accessible, solidaire et inclusif.*

1. Équipe enseignante

Les deux enseignantes, Delphine TAMBOURINDEGUY & Armelle BOUGON DUBERNET, artistes plasticiennes et professeurs d'arts plastiques, proposent et accompagnent tout au long de l'année une série d'incitations et de situations ouvertes mettant l'élève en disposition de créer et de faire évoluer son expression et son regard.

2. Missions

Les Ateliers d'Arts Plastiques du Forum invitent à la création et à l'expérimentation pour favoriser la découverte et la créativité autour des arts visuels. Il s'agit d'un apprentissage ouvert permettant de :

- Explorer, expérimenter et produire
- Acquérir des compétences techniques et méthodologiques
- Interroger le langage plastique
- Elargir ses références culturelles
- De développer son sens critique

3. Label 100% EAC

En 2024, Talence obtenait le label '100% EAC'. Cette distinction vient récompenser l'engagement de la Ville à placer l'éducation artistique et culturelle au cœur de sa politique, particulièrement auprès des jeunes et cela depuis de nombreuses années.

QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) ?

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une éducation à l'art et une éducation par l'art. À travers la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, l'acquisition de connaissances et la pratique artistique, les enfants développent leur créativité et leur esprit critique et peuvent mieux appréhender le monde.

QU'EST-CE QUE LE LABEL 100% EAC ?

Le label 100% EAC valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Le label est attribué par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelables. Il n'engage aucun financement de la DRAC et de l'Education Nationale. Pour autant, il est un gage de garantie sur la qualité des actions culturelles menées et sur la volonté municipale d'en faire bénéficier tous les publics (petite enfance, jeunesse, quartiers prioritaires, publics dits éloignés, temps scolaire, péri-extrascolaire, temps libres).

4. Offre artistique complémentaire

En plus de ses ateliers d'arts plastiques ouverts à l'inscription 10 ateliers de 12 places maximum, le Forum met en place un partenariat avec le CCAS pour organiser des ateliers d'arts plastiques avec les assistantes maternelles et la crèche pour les enfants à partir de 18 mois, tous les lundis et les mardis matins de 10h à 11h30 accueillant 92 tout-petits de 18 mois à 3 ans sur cycle de 6 semaines.

Des ateliers d'arts plastiques sont également organisés tous les mardis de 12h à 13h pour les agents municipaux (8 places) et les mercredis matin de 9h30 à 11h30 pour les accueils de loisirs de la ville, accueillant au total 220 enfants de 6 à 12 ans.

Pédagogie & administratif

1. Contenu des ateliers

- Delphine TAMBOURINDEGUY présente différents ateliers pour enfants et adultes afin de découvrir divers apprentissages et techniques, de se perfectionner & d'élargir ses frontières d'expressions.
- Armelle BOUGON DUBERNET propose à vos enfants de découvrir l'univers visuel de différents artistes, d'expérimenter des techniques et matériaux particuliers pour leur permettre de laisser libre cours à leur imagination.



Planning
des Ateliers d'Arts Plastiques

MERCREDI
Ateliers enfants

- 10h-12h : 7 - 10 ans
- 14h-16h : 6 - 8 ans
- 14h-16h : 9 - 11 ans
- 16h30-18h : 4 - 5 ans
- 17h-19h30 : 12- 17 ans

JEUDI
Ateliers adultes

- 10h-13h : pratiques guidées
- 15h-19h : pratiques libres

SAMEDI
Ateliers parents - enfants

- 9h30-10h30 : 18mois - 3 ans
- 10h30-12h30 : 4 - 8 ans

Ateliers enfants

- 13h30-15h30 : 8/12 ans

Ateliers des artistes plasticiennes :

- Delphine Tambourindéguy
- Armelle Bougon-Dubernet

2. Inscription, désinscription & tarifs

L'ouverture des pré inscriptions a lieu courant juin **uniquement** en ligne : <https://www.talence.fr/activites/culture/pratiques-artistiques/>

Sur la page Culture du site, vous trouverez 2 menus déroulants 'Les ateliers' et 'Inscriptions aux ateliers' : tous les documents y seront accessibles ! En quelques clics votre **pré-demande** sera enregistrée et **votre inscription confirmée** assez rapidement **sous réserve d'obtention de tous les documents demandés** !

L'inscription étant annuelle, l'absence de participation, l'abandon, l'annulation ou tout autre manquement ne seront pas remboursés sauf cas de force majeure (déménagement, longue maladie...) et devra faire l'objet d'une demande de remboursement par courrier adressée à la direction des Affaires Culturelles, accompagnée de.s justificatif.s (mutation, certificat médical...).

Tarifs²⁰²⁶⁻²⁰²⁷

des Ateliers d'Arts Plastiques

ENFANTS

Talénçais

QF de 0 à 500 : **90 €**

QF de 500 à 3 000 : $0,132 \times \text{QF} + 24$ (de 90 € à 420 €)

*QF > à 3 000 : $0,132 \times \text{QF} + 24$ (maximum 462 €)

Non Talénçais : 570€

ADULTES

Talénçais

QF de 0 à 500 : **270 €**

QF de 500 à 3 000 : $0,148 \times \text{QF} + 196$ (de 270€ à 640 €)

*QF > à 3 000 : $0,148 \times \text{QF} + 196$ (maximum 704 €)

Non Talénçais : 840 €

Étudiants : 270 €

* Pour les QF supérieurs à 3000, la modulation se poursuit jusqu'à atteindre une majoration ne pouvant excéder 10% du tarif maximum fixé au QF 3000

Informations pratiques

Calculer son QF (en l'absence de Quotient Familial attribué par la Caisse des Allocations Familiales)
1/12 du Revenu Fiscal de Référence divisé par le nombre de parts

Adulte sans enfant : + 1 part
Parent isolé ou couple : + 2 parts
Pour le 1^{er} enfant : + 0,5 part
Pour le 2^{ème} enfant : + 0,5 part
Pour le 3^{ème} enfant : + 1 part
Pour le 4^{ème} enfant et au-delà : + 0,5 part par enfant
Si enfant handicapé quel que soit son rang : + 0,5 part

Moyen de paiement :
Par carte bancaire en ligne sur internet via le Portail Famille
En numéraire ou par chèque bancaire (libellé à l'ordre du Trésor Public) auprès de la Régie Multiservices (Place Joliot Curie, Maison de l'Enfance - 05 56 84 78 53).
Paiement en une ou trois fois (novembre, décembre, janvier).

RENSEIGNEMENTS : mardi ► jeudi 11h ► 18h30 05 57 12 29 09 leforum@talence.fr

3. Matériel.

Le matériel est fourni pour tous les enfants et adultes.

Cependant pour certaines pratiques comme les ateliers libres & guidés des adultes, il sera demandé d'apporter du matériel complémentaire.

Prévoir des blouses, tabliers ou vêtements adaptés à la pratique des arts plastiques.

4. Droit à l'image

Lors de l'inscription, les élèves et/ou parents ou représentants légaux choisissent en complétant le formulaire de céder ou non au Forum le droit d'utiliser, pour tout support de communication de la mairie de Talence, les enregistrements photos et vidéos effectués lors de leur participation aux activités du Forum.

5. Restitution de fin d'année

En fin d'année, une exposition rétrospective des travaux réalisés par les élèves. Cette restitution a notamment pour but de valoriser les travaux réalisés par les enfants tout au cours de l'année. Chaque enfant repart avec ses productions lors du dernier cours.

Pour les ateliers adultes, l'exposition aura lieu à la rentrée suivante en septembre permettant d'ouvrir la saison culturelle.

6. Discipline

Il est demandé aux élèves des ateliers d'adopter une attitude convenable, de respecter les personnes, les biens et les lieux. Chacun aura à cœur de ne pas heurter la sensibilité des autres.

Le Forum étant un lieu public, il est interdit de fumer dans les ateliers.

7. Assiduité et absences

L'apprentissage artistique est une source de plaisir et d'épanouissement.

Pour découvrir, vivre et mener à bien un parcours artistique enrichissant, il est indispensable de s'investir dans sa pratique.

Le rôle de chaque élève, parent, professeur est important et doit fonctionner en étroite collaboration dans un respect mutuel des ateliers, des horaires et du projet artistique.

Les élèves sont sous la **responsabilité** des professeurs **uniquement** pendant la durée du cours.

Les professeurs et le personnel du Forum sont dégagés de la responsabilité de l'élève dès la fin du cours.

Pour les moins de 12 ans il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant **et** de l'attendre à l'accueil du Forum jusqu'à ce que l'enseignante les y accompagne.

Important : Il est impératif de spécifier de manière claire et exhaustive dans le formulaire d'inscription si l'enfant peut rentrer seul ou accompagné. Il conviendra d'indiquer le nom & téléphone des personnes habilitées à venir chercher l'enfant, notamment pour les parents séparés ou les familles recomposées.

Toute absence doit faire l'objet d'une information préalable auprès de l'administration de l'établissement, soit sur le site <https://www.talence.fr/activites/culture/pratiques-artistiques/>, soit par téléphone du mardi au jeudi de 11h à 18h30 au 05 57 12 29 09 soit par mail à leforum@talence.fr

Ainsi, en signant cette charte (signature numérique du site), les parents s'engagent :

- à encourager leurs enfants dans leur pratique artistique et à les inciter à la régularité ;
- à garantir l'assiduité et la ponctualité de l'enfant aux ateliers d'arts plastiques ;
- à venir chercher l'enfant dès la fin de l'atelier (les professeurs et le personnel du Forum étant dégagés de toute responsabilité dès que le cours est terminé (pour les moins de 6 ans, les parents ou personnes habilitées doivent déposer l'enfant à l'intervenante et venir le récupérer au sein du Forum)
- et à prévenir l'administration en cas d'absence par téléphone ou par mail
- Les élèves adultes s'engagent à respecter tous les points cités ci-dessus

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre
Christine CAZENABET, assistante administrative & communication
du **mardi au jeudi de 11h à 18h30**
par téléphone au **05 56 84 78 09** ou par mail : leforum@talence.fr